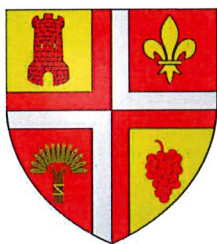


Mairie de REVONNAS

République française



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° 202412-57

DU 13 DECEMBRE 2024

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA RD 81 ROUTE DE RIGNAT

Le Maire,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière

VU le Code Pénal,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU le mail de Madame Clara LLITJOS, pour l'entreprise EUROVIA Alpes, TSA 70011 à DARDILLY 69134, sollicitant la réglementation de la circulation « RD 81 Route de Rignat » pour la pose tête de sécurité fossé côté Route de Rignat suite à la demande du Conseil Départemental 01 à partir du 16/12/2024 sur la Commune de Revonnas,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules légers et des poids lourds ainsi que le dépassement. La circulation des véhicules au droit du chantier sera limitée à 30km/h,

ARRETE

Article 1 : Durant les travaux du 16/12/2024, la circulation est sera limitée à 30km/h avec une restriction du passage des véhicules liée à un empiètement sur la chaussée.

Article 2 : Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds ainsi que le dépassement sera interdit sur la RD 81, Route de Rignat.

Article 3 : La signalisation afférente à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise EUROVIA Alpes.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur ;
copie du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ceyzériat
- M. le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers
- Mme Clara LLITJOS, Ingénieure Travaux

Fait à REVONNAS, le 13 décembre 2024

Le Maire,
Patrick ROCHE